

COMITÉ SYNDICAL DU JEUDI 6 NOVEMBRE 2025 (15H – 17H)

ORDRE DU JOUR

I. APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU (CS du 20 juin 2025) ET SUIVI DES DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCE DU PRÉSIDENT

II. ACTUALITÉS ET INFORMATIONS SUR LES DIFFÉRENTS DOSSIERS EN COURS

Actualités (trafic, extra-aéronautique, aménagement et travaux)

Focus thématiques :

- Demande de revoyure activée par l'exploitant SEACFA-VINCI Airports
- Point sur la dynamique de lobbying relatif aux financements des missions régaliennes
- Point sur les démarches d'aménagement en zone nord et en zone sud
- Accueil du Vélis Electro de la FFA à l'automne 2025

III. RAPPORTS DU COMITÉ SYNDICAL POUR DÉLIBÉRATIONS

- Rapport n°1 : Modification statutaire du Syndicat mixte (actualisation vis-à-vis de l'évolution de l'activité aéroportuaire et du cadre réglementaire)
- Rapport n°2 : Modification du Règlement budgétaire et financier (rectification de délais + amortissements)
- Rapport n°3 : Modification statutaires de la COCOECO (mise en conformité du code des transports modifié par Décret d'avril 2025)
- Rapport n°4 : Débat d'Orientation Budgétaire
- Rapport n°5 : [Pour information] Développement de l'offre de transport aérien
- Rapport n°6 : Rapport d'étape projet Photovoltaïque
- Rapport n°7 : Adhésion à l'UNEDIC
- Rapport n°8 : Approbation du compte-rendu de la CCSPL
- Rapport n°9 : Approbation CR Comité de suivi de la DSP

IV. QUESTIONS DIVERSES

COMITE SYNDICAL du 20 juin 2025**Compte-rendu**

Le comité syndical dûment convoqué par courrier du 27 mai 2025, s'est tenu en présentiel de 14h30 à 16h30 à l'aéroport de Clermont, sous la présidence de **Monsieur Brice HORTEFEUX**, Président du SMACFA.

Étaient présents :**Titulaires :**

Mesdames, Messieurs : Anne BABIAN-LHERMET, Elisabeth BRUSSAT, Jean-Paul CUZIN, Sylvain DURIN, Henri GISSELBRECHT, Brice HORTEFEUX, Yannick LUCOT, Flavien NEUVY, Anne-Marie PICARD, Serge PICHOT.

Suppléants :

Mesdames, Messieurs : Jean-Pierre BRENAS, Sylvie DI NALLO, Sébastien DUBOURG, François RAGE.

Invités : Luc LORNAGE, Adjoint du Payeur régional ; Jean-Léopold VIÉ, Directeur de l'aéroport (SEACFA-VINCI Airports) en première partie de séance.

Absents ou excusés :

Titulaires : Mesdames, Messieurs : Frédéric AGUILERA, Valérie BERNARD, Olivier BIANCHI, Cyril CINEUX, Louis GISCARD D'ESTAING, Sylvie LEGER (pouvoir à Anne BABIAN-LHERMET), Christine MANDON, Thomas WEIBEL.

Suppléants : Mesdames, Messieurs : Julien BONY, Stéphanie CARTOUX, Sylvain CASILDAS, Gérald COURTADON, Joël-Michel DERRÉ, Léa DESPRAT, Caroline GUELON, Sylviane KHEMISTI, Valérie LASSALLE, Marie-Anne MARCHIS, Jean-Marc MORVAN, Grégoire VERRIERE, Rémi VEYSSIERE.

Quorum	Présents	Total des voix
9	14	15

Approbation du dernier compte-rendu (CS du 21 février 2025)**Suivi des délégations de compétences du Président****Actualités et points d'information sur les différents dossiers en cours**

- Analyse du trafic, de l'extra -aéronautique, aménagement et travaux

Focus thématiques

- Présentation par la SEACFA du plan d'affaires des salons « Chartoire » (2^{ème} étage)
- Retour sur la rencontre avec les parlementaires du Puy de Dôme et de l'Allier sur le financement des missions régaliennes

Rapports du Comité Syndical pour délibération

- Rapport n°1 : Nomination de 2 délégués à la commission d'appel d'offres - Nomination d'un délégué et d'un suppléant à la commission de délégation de service public (CDSP)
- Rapport n°2 : Désignation d'un représentant à la commission consultative de l'environnement (CCE)
- Rapport n°3 : Protocole d'accord sur les ombrières du parking personnel
- Rapport n°4 : Compte de Gestion
- Rapport n°5 : Compte Administratif
- Rapport n°6 : Rectificatif d'écritures sur le résultat antérieur
- Rapport n°7 : Amortissements
- Rapport n°8 : Affectation du résultat 2024
- Rapport n°9 : Convention avec le Centre de Gestion du Puy-de-Dôme
- Rapport n°10 : Décision sur le plan d'investissements des salons d'affaire du 2^e étage
- Rapport n°11 : Budget supplémentaire

- Rapport n°12 : Point étape du projet global photovoltaïque et décision de poursuivre
- Rapport n°13 : Validation du compte-rendu du comité de suivi de la DSP - CDS
- Rapport n°14 : Compte rendu de la commission d'appel d'offres
- Rapport n°15 : Demande de prolongation de l'AOT SLICOM
- Rapport n°16 : Recrutement d'un chargé de développement des infrastructures aéroportuaires de l'Aéroport Clermont-Ferrand-Auvergne
- Rapport n°17 : Délégation de signature au Président relative à la convention de mise à disposition de personnels avec le Conseil Régional
- Rapport n°18 : Décision de démarrage des travaux des ombrières

Agenda et questions diverses

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 21 février 2025

Le compte-rendu de la réunion est adopté à l'unanimité.

2. Suivi des délégations de compétences du Président

Les arrêtés, courriers et marchés signés par le Président depuis le dernier comité syndical sont explicités en séance.

Arrêtés : Délégation de signature confiée à Delphine AVOCAT et Emmanuel BOUHIER (dont marchés publics jusqu'à concurrence de 221 000 € HT)

Courriers : Divers courriers suivis de marchés (avenants, OS, ...)
 Courrier Préfecture : demande d'intégration d'élus du SMACFA auprès de la commission consultative de l'environnement
 Courrier aux parlementaires de l'Allier et du Puy-de-Dôme : invitation rencontre dédiée à l'avenir de l'aéroport de Clermont-Ferrand

Conventions : Signature des conventions relatives au développement des lignes 2025-2027

Marchés : AMO réhabilitation Zone-Nord : 82 500€ HT
 Travaux rénovation thermique : 6 658 000€ HT
 Travaux Bat ACL : 370 000€ HT

Lettres de commandes signées par Emmanuel BOUHIER

Assistance juridique sur projet photovoltaïque (77h à 210€ HT)
 Mission G4 installation ombrières photovoltaïques : 2150€ HT
 Missions CSPS + CT 2ème étage : 2 800€ HT + 4 675€ HT
 Déploiement câbles Bat ACL : 4 136.58€ HT
 Branchement compteur NEFS : 881.56€ HT
 Formations diverses logiciels comptabilité : 8 286.25€ HT

Actualités de l'aéroport et point d'information sur les dossiers en cours

Développement aérien : En cumulé, le trafic à mai 2025 est de 107 073 passagers (soit +12% par rapport à janv. mai 2024) et de 1 873 vols commerciaux hors cargos (-13% vs 2024) ; sur les vols réguliers, le taux de remplissage est de 75% lié à un léger décrochage sur les vols vers Paris-CDG et le démarrage en demi-teinte sur les vols vers l'Angleterre. La compagnie Ryanair mène une stratégie défensive en France, à la suite de l'augmentation de TSBA ; à surveiller. Le Président fait état de l'avancée des discussions avec une nouvelle compagnie et recueille l'accord de principe des élus à poursuivre.

Déficit des missions régaliennes : Le président fait état de sa rencontre avec les parlementaires sur le sujet des missions régaliennes. Une lettre au premier ministre sera proposée à la cosignature des parlementaires.

Présentation par la SEACFA du Plan d'affaires des salons du 2ème étage : l'exploitant de l'aéroport souhaite redévelopper l'activité de location de ces espaces et fait appel au SMACFA pour poursuivre la rénovation de l'infrastructure (dans la continuité de la rénovation en 2023 de la salle Soyouz). La SEACFA fait état du nombre de locations (38 en 2024 et déjà 31 demandes à juin 2025) et des résultats du benchmark tarifaire, lequel positionne l'aéroport comme attractif, permettant d'envisager une revalorisation du CA à moyen terme. Le plan de développement projeté par la SEACFA vise l'aménagement d'espaces de détente et de coworking, la rénovation de l'espace modulable Chartoire, un nouvel espace de réunions de moins de 10 personnes, un nouveau mobilier pour la salle Mercury. Un plan de communication (plaquettes, brochures, Google ADS et display, ...) et de commercialisation des espaces (phoning auprès des entreprises de la région, participations à des salons professionnels de l'événementiel, contrats annuels) est prévu. Une projection financière est émise avec des résultats crescendo sur le CA de 2025 à 2030 (85k€). Une estimation des investissements a été réalisée par la SEACFA (331 735€ concernant les salons et l'espace coworking) ; le réaménagement de la cuisine est en cours de réalisation par le SMACFA.

Les élus sont invités à débattre en rapport 10.

3. Rapports « pour décision » du Comité Syndical

Les rapports et annexes ont été transmis par voie électronique le 11 juin 2025

Les délibérations du CS du 20/06 ont été **adoptées à l'unanimité**.

Les délibérations sont publiées conformément à la législation.

Rapport n°1 : Nominations à la commission d'appel d'offres - CAO

Elu(e) à la CAO : Valérie Bernard en qualité de suppléante de Jean-Paul Cuzin

Frédéric Aguilera en qualité de suppléant de Yannick Lucot

Elu(e) à la CDSP : Sylvie Léger en qualité de suppléante de Anne-Marie Picard

Rapport n°2 : Nominations à la commission consultative de l'environnement - CCE

Elu(e) à la CCE : Flavien Neuvy, titulaire

Anne-Marie Picard, suppléante

Rapport n°3 : Protocole d'accord sur les ombrières du parking personnel

Projet de création d'ombrières photovoltaïques sur le parking personnel destinées à l'autoconsommation du délégataire, première pierre de la stratégie photovoltaïque en cours de définition. Le protocole engage les parties à la redéfinition des redevances au titre du contrat de DSP, en contrepartie de la mise à disposition des ombrières

Rapport n°4 : Compte de gestion 2024

Le compte de gestion 2024, présenté par le payeur régional, présente un déficit de la section de fonctionnement dû à des écritures techniques d'amortissements qui ne supposent pas de décaissement de charges financières. La capacité d'autofinancement est en croissance. Modèle économique robuste qui permet de couvrir en intégralité l'investissement. Résultat de clôture de 5 701 042,85 €

Rapport n°5 : Compte administratif 2024

Le Président n'a pas pris part au vote. Madame Elisabeth BRUSSAT, 1^{er} Vice-présidente, a été désignée pour mener le débat et appeler au vote.

Rapport n°6 : Rectificatif d'écritures sur le résultat antérieur

Des écritures techniques ont été relevées en erreur sur les reports de résultats de 2023-2024. Pour remédier à cette situation, lors du budget supplémentaire 2025, il est proposé de voter les reprises de résultats de clôture, tel que consigné sur le compte de gestion 2024.

Rapport n°7 : Amortissements

Amortissements des biens de l'aéroport. La dotation est inscrite en Budget supplémentaire (BS).

Rapport n°8 : Affectation des résultats 2024

Elle prend compte de l'adoption du compte administratif 2024 et du correctif exposé au rapport 6.

Rapport n°9 : Convention sécurité santé au travail auprès du Centre de Gestion - CDG63

Adhésion pour les missions relatives à la santé, sécurité et qualité de vie au travail exercées par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale au CDG à compter du 1er janvier 2025.

Rapport n°10 : Décision sur le plan d'investissements des salons « Chartoire »

Validation de l'aménagement des espaces du 2^{ème} étage, conditionnée à un phasage des travaux 2025-2027 et un bilan en année 2 de l'exploitation des espaces.

Rapport n°11 : Budget supplémentaire

Section d'investissement : 1 490 719,03 €
Section de fonctionnement : 52 938,82 €

Rapport n°12 : Décision projet photovoltaïque

Choix du deuxième scénario : engagement avec le Fonds OSER et création d'une SPV sans mise en concurrence, poursuite des investigations et des études.

Rapport n°13 : Validation du compte-rendu du comité de suivi de la DSP - CDS

D'après le rapport et les conclusions du compte-rendu :

- Demande un détail des projections de trafic 2025 ;
- Demande un plan de développement des revenus extra-aéronautiques ;
- Réserve sa réponse à la demande de revoyure, à l'étude des éléments et des propositions de la SEACFA ;
- Reste vigilant sur les obligations contractuelles en particulier la recapitalisation, la clause d'insertion et la bonne gestion de la maintenance ;
- Prend acte de l'alerte sur le déficit des missions régaliennes.

Rapport n°14 : Compte rendu de la commission d'appel d'offres Rénovation thermique des bâtiments de l'aéroport

Marché attribué à EIFFAGE CONSTRUCTION AUVERGNE.

Rapport n°15 : Demande de prolongation de l'AOT SLICOM

Prolongation accordée.

Rapport n°16 : Recrutement d'un chargé de développement des infrastructures aéroportuaires

Ludovic TARRADE, responsable du développement des infrastructures, quittera son poste le 1^{er} octobre 2025. Le président, les élus et le Directeur du SMACFA le remercient vivement. Le tableau des emplois et des effectifs est en conséquence modifié.

Rapport n°17 : Délégation de signature au président relative à la convention de mise à disposition de personnels avec le Conseil Régional

L'assemblée délègue au président la conclusion de l'avenant à la convention de mise à disposition de personnel du Conseil Régional pour l'administration du syndicat dans la limite de 3 ETP, d'une durée de 3 ans supplémentaires.

Rapport n°18 : Décision de démarrage des travaux des ombrières

Demande de raccordement, située sur la parcelle BS153 de la commune de Clermont-Ferrand : validation de la poursuite en phase travaux de l'opération pour la création d'une centrale photovoltaïque en ombrières d'une puissance de 499 kWc sur le parking personnel de l'aéroport.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

Validation technique:

Membres en exercice : 18
Présents : 9
Votants : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 06 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 06 novembre à 15 heures le comité syndical dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de **Monsieur Brice HORTEFEUX**, Président du SMACFA.

Date de la convocation : 15 octobre 2025

Membres présents :

Titulaires : Elisabeth BRUSSAT, Jean-Paul CUZIN, Sylvain DURIN, Brice HORTEFEUX, Sylvie LEGER, Yannick LUCOT, Serge PICHOT.

Suppléants : Gérald COURTADON, François RAGE.

Absents ou excusés :

Titulaires : Frédéric AGUILERA, Anne BABIAN-LHERMET pouvoir à Sylvie LEGER, Valérie BERNARD, Olivier BIANCHI, Cyril CINEUX, Louis GISCARD D'ESTAING pouvoir à Yannick LUCOT, Henri GISSELBRECHT, Christine MANDON, Flavien NEUVY, Anne-Marie PICARD, Thomas WEIBEL.

Suppléants : Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Stéphanie CARTOUX, Sylvain CASILDAS, Joël-Michel DERRÉ, Léa DESPRAT, Sébastien DUBOURG, Sylvie DI NALLO, Caroline GUELON, Sylviane KHEMISTI, Valérie LASSALLE, Marie-Anne MARCHIS, Jean-Marc MORVAN, Hélène VEILHAN, Grégoire VERRIERE, Rémi VEYSSIERE.

Invité(s) : Jean-Léopold VIÉ, directeur de la SEACFA, en 1^{ère} partie.

DÉLIBÉRATION n° 23 / 2025-RAPP1 : Révision des statuts du Syndicat mixte

Vu l'arrêté n°06/03751 du 5 octobre 2006 portant création du syndicat dénommé Syndicat mixte aéroport Clermont-Ferrand Auvergne ;

Vu la délibération du Comité syndical du 28 avril 2017 portant révision des statuts du Syndicat mixte de l'aéroport de Clermont-Ferrand / Auvergne, relative aux nouvelles dénominations des collectivités membres ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les art. L. 5721-1 et suivants ;

Après avoir entendu le rapport du Président ;

Considérant l'évolution en près de 20 ans, tant des textes législatifs et réglementaires que de la pratique des activités aéroportuaires et des enjeux d'aménagement ;

Considérant l'évolution de la dénomination du Syndicat mixte de l'aéroport Clermont-Ferrand Auvergne

Considérant ces points, une révision des statuts du Syndicat mixte s'avère nécessaire.

Le présent projet soumis au vote du Comité syndical sera définitivement adopté à l'issue du processus délibératif concordant des trois collectivités membres du Syndicat mixte de l'aéroport Clermont-Ferrand Auvergne.

Le Comité syndical décide à l'unanimité

- **d'approuver** dans leur intégralité les nouveaux statuts du Syndicat mixte de l'aéroport Clermont-Ferrand Auvergne tels qu'annexés au présent rapport.

Le Président du Syndicat Mixte de l'Aéroport
Clermont-Ferrand Auvergne,
Brice HORTEFEUX.

Membres en exercice : 18
Présents : 9
Votants : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
Séance du 6 novembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 06 novembre à 15 heures le comité syndical dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de **Monsieur Brice HORTEFEUX**, Président du SMACFA.

Date de la convocation : 15 octobre 2025

Membres présents :

Titulaires : Elisabeth BRUSSAT, Jean-Paul CUZIN, Sylvain DURIN, Brice HORTEFEUX, Sylvie LEGER, Yannick LUCOT, Serge PICHOT.

Suppléants : Gérald COURTADON, François RAGE.

Absents ou excusés :

Titulaires : Frédéric AGUILERA, Anne BABIAN-LHERMET pouvoir à Sylvie LEGER, Valérie BERNARD, Olivier BIANCHI, Cyril CINEUX, Louis GISCARD D'ESTAING pouvoir à Yannick LUCOT, Henri GISSELBRECHT, Christine MANDON, Flavien NEUVY, Anne-Marie PICARD, Thomas WEIBEL.

Suppléants : Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Stéphanie CARTOUX, Sylvain CASILDAS, Joël-Michel DERRÉ, Léa DESPRAT, Sébastien DUBOURG, Sylvie DI NALLO, Caroline GUELON, Sylviane KHEMISTI, Valérie LASSALLE, Marie-Anne MARCHIS, Jean-Marc MORVAN, Hélène VEILHAN, Grégoire VERRIERE, Rémi VEYSSIERE.

Invité(s) : Jean-Léopold VIÉ, directeur de la SEACFA, en 1^{ère} partie.

DÉLIBÉRATION n°24 / 2025-11 : Modification du règlement budgétaire et financier

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport présenté par le président et président de séance,

Vu la délibération du 1^{er} décembre 2023 portant sur le changement de nomenclature comptable passant de la M71 à La M57 ;

Le Président rappelle aux membres de l'assemblée que le Syndicat mixte de l'aéroport Clermont-Ferrand Auvergne (dit SMACFA) a délibéré le 1^{er} décembre 2023 sur le changement de nomenclature comptable passant de la M71 à la M57. Ce changement incluait dans la délibération l'adoption d'un Règlement Budgétaire et Financier (RBF).

La première modification proposée intègre le passage au compte financier unique (CFU), prévu à l'arrêté du 23 décembre 2024, qui remplace le Compte Administratif (CA) et le Compte de Gestion (CG). Il constitue le document unique retraçant l'exécution budgétaire et comptable de l'exercice. L'article 1.3.5 du RBF doit donc être modifié comme suit :

1.3.5 L'adoption du Compte Financier Unique (CFU)

À compter de l'exercice 2025, le Compte Financier Unique (CFU) se substitue au compte administratif (CA) et au compte de gestion (CG), conformément aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57 et à l'arrêté du 23 décembre 2024.

En conséquence, aux articles 1.3.3, 2.2.1 et 2.3, au lexique et tout autre endroit du document, « Compte Administratif » sera remplacé par « Compte Financier Unique ».

La deuxième modification proposée porte sur la précision du délai à respecter entre le débat d'orientation budgétaire et le vote du budget. Ce délai est mentionné au 1.3.1.

Il est proposé de le modifier comme suit

1.3.1 Le débat d'orientation budgétaire (DOB)

*Conformément aux dispositions de l'article L4312-1 du CGCT, l'examen du budget doit être précédé d'un débat de l'assemblée délibérante sur les orientations budgétaires dans un délai **de deux semaines minimum et dix semaines maximum** précédant le vote du budget. Dans ce cadre, [...]*

La troisième modification concerne l'annexe du RBF fixant les durées d'amortissement.

Le Président propose d'approuver les modifications du RBF intégrant le CFU, précisant le délai entre le DOB et l'adoption du BP et redéfinissant les durées d'amortissement en fonction des natures comptables du Syndicat mixte de l'aéroport Clermont-Ferrand Auvergne.

Après en avoir délibéré, le quorum étant atteint, le comité syndical approuve à l'unanimité les modifications du RBF.



Le Président du Syndicat Mixte de l'Aéroport
Clermont-Ferrand Auvergne,
Brice HORTEFEUX.

Membres en exercice : 18
Présents : 9
Votants : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 06 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 06 novembre à 15 heures le comité syndical dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de **Monsieur Brice HORTEFEUX**, Président du SMACFA.

Date de la convocation : 15 octobre 2025

Membres présents :

Titulaires : Elisabeth BRUSSAT, Jean-Paul CUZIN, Sylvain DURIN, Brice HORTEFEUX, Sylvie LEGER, Yannick LUCOT, Serge PICHOT.

Suppléants : Gérald COURTADON, François RAGE.

Absents ou excusés :

Titulaires : Frédéric AGUILERA, Anne BABIAN-LHERMET pouvoir à Sylvie LEGER, Valérie BERNARD, Olivier BIANCHI, Cyril CINEUX, Louis GISCARD D'ESTAING pouvoir à Yannick LUCOT, Henri GISSELBRECHT, Christine MANDON, Flavien NEUVY, Anne-Marie PICARD, Thomas WEIBEL.

Suppléants : Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Stéphanie CARTOUX, Sylvain CASILDAS, Joël-Michel DERRÉ, Léa DESPRAT, Sébastien DUBOURG, Sylvie DI NALLO, Caroline GUELON, Sylviane KHEMISTI, Valérie LASSALLE, Marie-Anne MARCHIS, Jean-Marc MORVAN, Hélène VEILHAN, Grégoire VERRIERE, Rémi VEYSSIERE.

Invité(s) : Jean-Léopold VIÉ, directeur de la SEACFA, en 1^{ère} partie.

DÉLIBÉRATION n° 25 / 2025-11 : Révision des statuts de la commission consultative économique de l'aéroport Clermont-Ferrand Auvergne

Vu la délibération du Comité syndical du 23 janvier 2008 instituant la Commission consultative économique de l'aéroport Clermont-Ferrand Auvergne ;

Vu le Décret n°2025-377 du 25 avril 2025 relatif aux redevances aéroportuaires, apportant modification du code des transports, notamment ses articles R. 6325-54 et suivants ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les art. L. 5721-1 et suivants ;

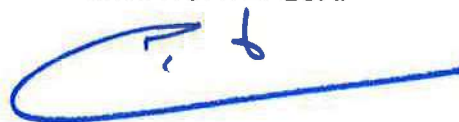
Après avoir entendu le rapport du Président ;

Considérant l'évolution du code des transports en matière de redevances aéroportuaires, notamment sur la composition des commissions consultatives économiques, une révision des statuts de la CocoEco de l'aéroport Clermont-Ferrand Auvergne s'avère nécessaire ;

Après en avoir délibéré, le quorum étant atteint, le Comité syndical décide à l'unanimité

- **d'approuver** dans leur intégralité les nouveaux statuts de la Commission consultative économique de l'Aéroport Clermont-Ferrand Auvergne tels qu'annexés au présent rapport,
- **d'autoriser** le Président à signer l'arrêté de nomination des membres de ladite Commission en application des nouveaux statuts.

Le Président du Syndicat Mixte de l'Aéroport
Clermont-Ferrand Auvergne,
Brice HORTEFEUX.



Membres en exercice : 18
Présents : 9
Votants : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Séance du 06 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 06 novembre à 15 heures le comité syndical dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de **Monsieur Brice HORTEFEUX**, Président du SMACFA.

Date de la convocation : 15 octobre 2025

Membres présents :

Titulaires : Elisabeth BRUSSAT, Jean-Paul CUZIN, Sylvain DURIN, Brice HORTEFEUX, Sylvie LEGER, Yannick LUCOT, Serge PICHOT.

Suppléants : Gérald COURTADON, François RAGE.

Absents ou excusés :

Titulaires : Frédéric AGUILERA, Anne BABIAN-LHERMET pouvoir à Sylvie LEGER, Valérie BERNARD, Olivier BIANCHI, Cyril CINEUX, Louis GISCARD D'ESTAING pouvoir à Yannick LUCOT, Henri GISSELBRECHT, Christine MANDON, Flavien NEUVY, Anne-Marie PICARD, Thomas WEIBEL.

Suppléants : Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Stéphanie CARTOUX, Sylvain CASILDAS, Joël-Michel DERRÉ, Léa DESPRAT, Sébastien DUBOURG, Sylvie DI NALLO, Caroline GUELON, Sylviane KHEMISTI, Valérie LASSALLE, Marie-Anne MARCHIS, Jean-Marc MORVAN, Hélène VEILHAN, Grégoire VERRIERE, Rémi VEYSSIERE.

Invité(s) : Jean-Léopold VIÉ, directeur de la SEACFA, en 1^{ère} partie.

DÉLIBÉRATION n° 26 / 2025-11 : Présentation du rapport d'Orientation Budgétaire (DOB)

CONFORMÉMENT aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les Statuts du Syndicat Mixte et notamment son article 7.4,

VU le Règlement Budgétaire et Financier (RBF) du Syndicat Mixte et notamment l'article 1.3.1,

CONSIDÉRANT que le DOB expose, dans un rapport, les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que la structure et la gestion de la dette,

CONSIDÉRANT que le DOB n'a pas, en lui-même, de caractère décisionnel, mais qu'il doit permettre à l'assemblée délibérante de débattre des orientations proposées par l'exécutif,

VU le rapport présenté par Monsieur Brice HORTEFEUX, Président du Syndicat mixte, le débat est ouvert :

L'année 2025 a permis de poursuivre les actions en matière de développement de l'offre aérienne, d'aménagement et de décarbonation de la plateforme, en cohérence avec la stratégie CFE 2030 et dans le cadre du dialogue propriétaire – exploitant.

PERSPECTIVES 2026

1/ Investissements

Les projets prévus en 2026 sont essentiellement (en crédits de paiement) :

- Mission d'aménagement urbain de la Zone Nord : 250 000 €
- Maintenance 5 et renouvellement : 500 000 €
- Travaux relatifs à la rénovation thermique des bâtiments (« décret tertiaire ») - phase 2/3 : +5 000 000 €
- Construction du bâtiment Aéroclub Clermont Limagne : 300 000 €
- Réalisation des planches de recherche sur la captation carbone : 350 000 €
- Réalisation des ombrières photovoltaïques sur le parking personnel : 600 000 €
- Rénovation du parking personnel et réseaux : 100 000 €

Pas de nouvelle Autorisation de Programme significative.

2/ Activités aériennes

En 2026, il s'agit de poursuivre le soutien au développement de l'offre de transport aérien porté par la SEACFA conformément à la stratégie CFE 2030 (renforcement de la desserte parisienne, soutien aux lignes dédiées entreprises et diaspora, ouverture d'une ligne import).

Le développement de cette stratégie s'inscrit dans un contexte bouleversé que connaît le marché du transport aérien en France (concurrence low-cost accrue, réorganisation du marché domestique, posture défensive des compagnies face à l'augmentation de la taxe d'aéroport, notamment la TSBA, et plus largement réforme de l'aviation civile, etc.) :

- Maintien des liaisons vers le Portugal et l'Algérie : 275 000 € (en crédits de paiement)
- Lobbying pour un maintien en saison IATA été des liaisons vers le Maroc et le Royaume-Uni : 210 000 € (en crédits de paiement)
- Opportunité d'accueil d'une nouvelle compagnie : 290 000 € (en autorisation d'engagement et crédits de paiement)

3/ Participation des Collectivités

Compte tenu de la stratégie, des enjeux, des risques et de la prospective, il est proposé de maintenir pour 2026 le niveau des participations soit 3 180 023 €.

ORIENTATIONS POUR LE BUDGET 2026

III-1/ Principes de financement des sections

a) Financement de la section Investissements

Il est prévu en 2026 de financer ces investissements avec d'une part la dotation aux amortissements à hauteur de 2 M€ et un emprunt de 5,4 M€.

b) Financement de la section fonctionnement

Au total, les dépenses prévisionnelles de fonctionnement s'établissent à environ 1,6 M€ hors amortissements, et 3,6 M€ en incluant les amortissements.

Au total, les recettes prévisionnelles de fonctionnement s'établissent à plus de 3,6 M€.

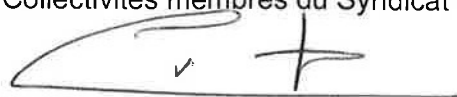
CONSIDÉRANT que les montants présentés en séance sont des estimations et qu'ils seront affinés pour le vote du budget primitif du Comité Syndical de décembre 2025.

CONSIDÉRANT les échanges sur le maintien des contributions des Collectivités membres du Syndicat Mixte au Budget Primitif 2026

APRÈS en avoir délibéré, le quorum étant atteint,

Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- De prendre acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) de l'exercice 2026.
- De maintenir à 3 180 023 € les contributions des Collectivités membres du Syndicat Mixte au Budget Primitif 2026.



Le Président du Syndicat Mixte de l'Aéroport
Clermont-Ferrand Auvergne,
Brice HORTEFEUX.

Membres en exercice : 18
Présents : 9
Votants : 11
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 06 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 06 novembre à 15 heures le comité syndical dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de **Monsieur Brice HORTEFEUX**, Président du SMACFA.

Date de la convocation : 15 octobre 2025

Membres présents :

Titulaires : Elisabeth BRUSSAT, Jean-Paul CUZIN, Sylvain DURIN, Brice HORTEFEUX, Sylvie LEGER, Yannick LUCOT, Serge PICHOT.

Suppléants : Gérald COURTADON, François RAGE.

Absents ou excusés :

Titulaires : Frédéric AGUILERA, Anne BABIAN-LHERMET pouvoir à Sylvie LEGER, Valérie BERNARD, Olivier BIANCHI, Cyril CINEUX, Louis GISCARD D'ESTAING pouvoir à Yannick LUCOT, Henri GISSELBRECHT, Christine MANDON, Flavien NEUVY, Anne-Marie PICARD, Thomas WEIBEL.

Suppléants : Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Stéphanie CARTOUX, Sylvain CASILDAS, Joël-Michel DERRÉ, Léa DESPRAT, Sébastien DUBOURG, Sylvie DI NALLO, Caroline GUELON, Sylviane KHEMISTI, Valérie LASSALLE, Marie-Anne MARCHIS, Jean-Marc MORVAN, Hélène VEILHAN, Grégoire VERRIERE, Rémi VEYSSIERE.

Invité(s) : Jean-Léopold VIÉ, directeur de la SEACFA, en 1^{ère} partie.

DÉLIBÉRATION n° 27 / 2025-11 : Rapport étape du projet photovoltaïque

Vu la délibération du 2 décembre 2024 approuvant la poursuite du projet de développement du projet photovoltaïque ;

Vu la délibération du 21 février 2025 approuvant la poursuite de l'examen des scénarios possibles ;

Vu l'étude réalisée par le cabinet EY Société d'Avocats pour analyser ces possibilités ;

Vu la délibération du 20 juin 2025 concernant la poursuite du projet en suivant l'option de la création d'une société de projet avec le fonds régional Oser ;

Le Président présente l'avancement du projet et annonce la nécessité de faire appel à un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage pour l'analyse technique des offres des candidats.

Après avoir entendu le rapport du Président ;

Après en avoir délibéré, le quorum étant atteint, le Comité syndical décide à l'unanimité

- d'approuver le lancement d'un appel d'offre d'AMO technique
- d'autoriser le Président à signer les pièces du marché

Le Président du Syndicat Mixte de l'Aéroport
Clermont-Ferrand Auvergne,
Brice HORTEFEUX.



Membres en exercice : 18
Présents : 9
Votants : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 6 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 06 novembre à 15 heures le comité syndical dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de **Monsieur Brice HORTEFEUX**, Président du SMACFA.

Date de la convocation : 15 octobre 2025

Membres présents :

Titulaires : Elisabeth BRUSSAT, Jean-Paul CUZIN, Sylvain DURIN, Brice HORTEFEUX, Sylvie LEGER, Yannick LUCOT, Serge PICHOT.

Suppléants : Gérald COURTADON, François RAGE.

Absents ou excusés :

Titulaires : Frédéric AGUILERA, Anne BABIAN-LHERMET pouvoir à Sylvie LEGER, Valérie BERNARD, Olivier BIANCHI, Cyril CINEUX, Louis GISCARD D'ESTAING pouvoir à Yannick LUCOT, Henri GISSELBRECHT, Christine MANDON, Flavien NEUVY, Anne-Marie PICARD, Thomas WEIBEL.

Suppléants : Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Stéphanie CARTOUX, Sylvain CASILDAS, Joël-Michel DERRÉ, Léa DESPRAT, Sébastien DUBOURG, Sylvie DI NALLO, Caroline GUELON, Sylviane KHEMISTI, Valérie LASSALLE, Marie-Anne MARCHIS, Jean-Marc MORVAN, Hélène VEILHAN, Grégoire VERRIERE, Rémi VEYSSIERE.

Invité(s) : Jean-Léopold VIÉ, directeur de la SEACFA, en 1^{ère} partie.

DÉLIBÉRATION n°28 / 2025-11 : Adhésion UNEDIC

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article L452-40 ;

Vu l'Article L.5424-1 du Code du Travail ;

Le Président, rappelle aux membres du comité syndical que, conformément aux dispositions du Code du travail et dans le cadre de l'embauche de salariés, il est nécessaire d'adhérer à l'UNEDIC afin d'assurer la couverture des employés au titre de l'assurance chômage. Cette adhésion révocable est conclue par contrat pour une durée de 6 ans reconductibles, signé entre l'employeur et l'Urssaf, pour le compte de l'Unedic.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'approuver** l'adhésion du SMACFA à l'UNEDIC via la déclaration auprès de l'URSSAF ;
- **De mandater** le Président ou toute personne dûment habilitée à effectuer les démarches administratives nécessaires à cette affiliation ;
- **De notifier** la décision auprès des organismes compétents, et d'en assurer le suivi.

Le Président du Syndicat Mixte de l'Aéroport
Clermont-Ferrand Auvergne,
Brice HORTEFEUX.



Membres en exercice : 18
Présents : 9
Votants : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Séance du 6 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 06 novembre à 15 heures le comité syndical dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de **Monsieur Brice HORTEFEUX**, Président du SMACFA.

Date de la convocation : 15 octobre 2025

Membres présents :

Titulaires : Elisabeth BRUSSAT, Jean-Paul CUZIN, Sylvain DURIN, Brice HORTEFEUX, Sylvie LEGER, Yannick LUCOT, Serge PICHOT.

Suppléants : Gérald COURTADON, François RAGE.

Absents ou excusés :

Titulaires : Frédéric AGUILERA, Anne BABIAN-LHERMET pouvoir à Sylvie LEGER, Valérie BERNARD, Olivier BIANCHI, Cyril CINEUX, Louis GISCARD D'ESTAING pouvoir à Yannick LUCOT, Henri GISSELBRECHT, Christine MANDON, Flavien NEUVY, Anne-Marie PICARD, Thomas WEIBEL.

Suppléants : Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Stéphanie CARTOUX, Sylvain CASILDAS, Joël-Michel DERRÉ, Léa DESPRAT, Sébastien DUBOURG, Sylvie DI NALLO, Caroline GUELON, Sylviane KHEMISTI, Valérie LASSALLE, Marie-Anne MARCHIS, Jean-Marc MORVAN, Hélène VEILHAN, Grégoire VERRIERE, Rémi VEYSSIERE.

Invité(s) : Jean-Léopold VIÉ, directeur de la SEACFA, en 1^{ère} partie.

DÉLIBÉRATION n°29 / 2025-11 : Avis de la CCSPL

CONFORMÉMENT aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les Statuts du Syndicat Mixte et notamment son article 7.4,

VU le rapport présenté par Monsieur Sylvain DURIN, conseiller syndical et représentant du Président du Syndicat Mixte de l'Aéroport Clermont-Ferrand Auvergne, en CCSPL le 5 septembre 2025:

CONSIDÉRANT le compte rendu de la commission consultative des services publics locaux du 5 septembre 2025 où le délégataire a présenté son rapport d'activité et répondu aux questions des membres de la commission.

CONSIDÉRANT l'avis favorable donné par la CCSPL au rapport d'activités 2024 de la SEACFA

Le Comité Syndical, le quorum étant atteint, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De prendre acte** de l'avis favorable de la CCSPL sur le rapport annuel d'activités 2024 de la SEACFA.

Le Président du Syndicat Mixte de l'Aéroport
Clermont-Ferrand Auvergne,
Brice HORTEFEUX.



Membres en exercice : 18
Présents : 9
Votants : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 6 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 06 novembre à 15 heures le comité syndical dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de **Monsieur Brice HORTEFEUX**, Président du SMACFA.

Date de la convocation : 15 octobre 2025

Membres présents :

Titulaires : Elisabeth BRUSSAT, Jean-Paul CUZIN, Sylvain DURIN, Brice HORTEFEUX, Sylvie LEGER, Yannick LUCOT, Serge PICHOT.

Suppléants : Gérald COURTADON, François RAGE.

Absents ou excusés :

Titulaires : Frédéric AGUILERA, Anne BABIAN-LHERMET pouvoir à Sylvie LEGER, Valérie BERNARD, Olivier BIANCHI, Cyril CINEUX, Louis GISCARD D'ESTAING pouvoir à Yannick LUCOT, Henri GISSELBRECHT, Christine MANDON, Flavien NEUVY, Anne-Marie PICARD, Thomas WEIBEL.

Suppléants : Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Stéphanie CARTOUX, Sylvain CASILDAS, Joël-Michel DERRÉ, Léa DESPRAT, Sébastien DUBOURG, Sylvie DI NALLO, Caroline GUELON, Sylviane KHEMISTI, Valérie LASSALLE, Marie-Anne MARCHIS, Jean-Marc MORVAN, Hélène VEILHAN, Grégoire VERRIERE, Rémi VEYSSIERE.

Invité(s) : Jean-Léopold VIÉ, directeur de la SEACFA, en 1^{ère} partie.

DÉLIBÉRATION n°30 / 2025-11 : Avis du Comité de Suivi de la DSP

CONFORMÉMENT aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les Statuts du Syndicat Mixte et notamment son article 7.4,

VU la Convention de Délégation de Service Public pour l'exploitation de l'aéroport Clermont-Ferrand Auvergne signée le 2 décembre 2014,

VU le rapport d'activité 2024 de la Société d'Exploitation (SEACFA) remis au Syndicat Mixte en juin 2025

CONSIDÉRANT les observations des services du SMACFA sur le rapport d'activités et faisant suite aux contrôles de la DSP,

CONSIDÉRANT le cadre réglementaire du contrôle qui doit porter sur la continuité du service public, la qualité des services rendus, la juste rentabilité de l'exploitation, la transparence des décisions et l'égalité de traitement,

CONSIDÉRANT le rapport présenté par Madame Elisabeth BRUSSAT, Présidente du Comité de suivi et Première Vice-présidente du Syndicat Mixte de l'Aéroport Clermont-Ferrand Auvergne, présentant les conclusions du Comité de suivi :

- 1) répondre aux observations du SMACFA,
- 2) transmettre un compte d'exploitation prévisionnel pour chaque scénario envisagé dans le cadre de revoyure,
- 3) exclure les projets photovoltaïques du plan de développement des activités extra-aéronautiques du délégataire.

APRÈS en avoir délibéré, le quorum étant atteint, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- De valider le compte rendu du Comité de Suivi de la Délégation de Service Public du 23 septembre 2025 concernant le rapport annuel 2024 et de son relevé de décisions,
- De faire communication au délégataire du compte-rendu, du rapport d'observations



Le Président du Syndicat Mixte de l'Aéroport
Clermont-Ferrand Auvergne,
Brice HORTEFEUX.

Membres en exercice : 18
Présents : 9
Votants : 11
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 6 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 06 novembre à 15 heures le comité syndical dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de **Monsieur Brice HORTEFEUX**, Président du SMACFA.

Date de la convocation : 15 octobre 2025

Membres présents :

Titulaires : Elisabeth BRUSSAT, Jean-Paul CUZIN, Sylvain DURIN, Brice HORTEFEUX, Sylvie LEGER, Yannick LUCOT, Serge PICHOT.

Suppléants : Gérald COURTADON, François RAGE.

Absents ou excusés :

Titulaires : Frédéric AGUILERA, Anne BABIAN-LHERMET pouvoir à Sylvie LEGER, Valérie BERNARD, Olivier BIANCHI, Cyril CINEUX, Louis GISCARD D'ESTAING pouvoir à Yannick LUCOT, Henri GISSELBRECHT, Christine MANDON, Flavien NEUVY, Anne-Marie PICARD, Thomas WEIBEL.

Suppléants : Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Stéphanie CARTOUX, Sylvain CASILDAS, Joël-Michel DERRÉ, Léa DESPRAT, Sébastien DUBOURG, Sylvie DI NALLO, Caroline GUELON, Sylviane KHEMISTI, Valérie LASSALLE, Marie-Anne MARCHIS, Jean-Marc MORVAN, Hélène VEILHAN, Grégoire VERRIERE, Rémi VEYSSIERE.

Invité(s) : Jean-Léopold VIÉ, directeur de la SEACFA, en 1^{ère} partie.

DÉLIBÉRATION n°31 / 2025-11 : Revoyure DSP

Conformément au code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport présenté par le Président du Syndicat Mixte ;

Vu la demande d'activation de la clause de revoyure en date du 18/09/2025 ;

Vu le mémoire transmis par la SEACFA en date du 29/10/2025 ;

Le Président du SMACFA, rappelle aux membres du comité syndical l'historique des échanges avec la SEACFA dans le cadre du suivi de la DSP et notamment de l'activation de la clause de revoyure.

Le Président fait lecture du rapport exposant le contenu du mémoire justificatif du délégataire, l'analyse technique, juridique et économique des services du SMACFA et les scénarii possibles.

Le Président propose au comité syndical la formulation d'une offre à soumettre au délégataire :

- refuser la demande [REDACTED]
- refuser la demande [REDACTED]
- accorder un budget pour le développement de l'offre aérienne au départ de CFE augmentée [REDACTED]
- proposer un remboursement anticipé de la VNC fixée à 800 k€
- accorder la prise en charge par le SMACFA de tous les investissements
- exiger la réduction [REDACTED] de la convention d'assistance technique
- accorder l'intégration des ombrières photovoltaïques dans le domaine délégué
- [REDACTED]
- [REDACTED]
- exiger le renfort de la clause de retour à meilleure fortune
- exiger le gel des versements de dividendes

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, le quorum étant atteint, décide à l'unanimité sauf une abstention :

- D'approuver l'offre formulée par le président
- D'autoriser le président à communiquer cette offre au délégataire.

Le Président du Syndicat Mixte de l'Aéroport
Clermont-Ferrand Auvergne,
Brice HORTEFEUX.